

**RAPPORT N°10 : LIEUX ET DATES DES CONSEILS 2020**

Monsieur le Président rappelle que l'assemblée délibérante doit approuver les lieux où se tiendront les conseils communautaires

Il propose aux membres du conseil les lieux et dates suivants :

Jeudi 15 octobre – Champetières

Jeudi 3 décembre – Arlanc

Sur proposition du Président,

**Délibération,**

il vous est proposé :

- d'approuver les lieux et dates des conseils communautaires tels que proposés ci-dessus pour l'année 2020.